

223C0366  
FR0012650166-FS0156

1<sup>er</sup> mars 2023

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

**NHOA**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 février 2023, la société Bank of America Corporation (1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 février 2023, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NHOA et détenir 1 400 783 actions NHOA représentant autant de droits de vote, soit 5,49% du capital et des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
BofA Securities Europe SA	1 006	ns
Merrill Lynch International	1 399 777	5,48
<b>Total Bank of America Corporation</b>	<b>1 400 783</b>	<b>5,49</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions NHOA sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions NHOA détenues par assimilation.

À cette occasion, la société Merrill Lynch International a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce :

- la société BofA Securities Europe SA a précisé détenir 1 006 actions NHOA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions actions NHOA et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ; et
- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 1 397 801 actions NHOA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions actions NHOA et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société Merrill Lynch International a précisé détenir 1 976 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions NHOA, exerçables jusqu'entre le 31 juillet 2023 et 31 août 2023, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 25 533 720 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>2</sup> Sur la base d'un delta de 1.